PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de LAVARDENS

du mardi 18 octobre 2022 à 19h00 salle du conseil municipal

Membres présents: Christiane COSTENARO, Laurence GÉNOT-BARRÈRE, Cyrille GINESTET, Claude MACARY, Laurent MOTHE, Cyril RECHOU, Damien RECHOU, Joëlle Saint-Pé.

Séverine DELCOURT (arrivée à 21h30 ; pas de vote)

Excusés: Sylvie PUJOS **Procurations**: néant

Quorum: 8

Secrétaire de séance : Joëlle SAINT-PÉ

Convocation du : 13/10/2022

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et approbation de la dernière séance
- 2) Décisions du maire
- 3) Travaux restauration parties hautes du clocher
- 4) Pré-vente parcelles Toit Familial
- 5) Vente parcelle au lotissement
- 6) Éclairage public coupures de nuit
- 7) SDEG approbation statuts
- 8) Bail commercial Malthus
- 9) Conventionnement CDG/MNT complémentaire santé
- 10) Désaffectation et déclassement de deux logements
- 11) Convention PALULOS logement Malthus
- 12) Non-valeurs (affectation des provisions)
- 13) Subvention aux associations : école

Passage à la nomenclature M57:

- 14) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023
- 15) Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- 16) Choix de régime de provisions pour risques et charges.
- 17) Règlement budgétaire et financier de la commune
- 18) Opérations entre budget principal et budgets annexe du Lotissement en vue du passage à la M57
- 19) Reversement TA partage avec l'agglomération
- 20) Questions diverses et Informations générales

1) Lecture et approbation de la dernière séance

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2) Décisions du maire

- Un **columbarium** sera créé au cimetière du village ainsi qu'un **jardin du souvenir** avec pose d'une plaque et mise en place d'une bordure autour d'un carré comme pour le columbarium. Si cela est possible en régie avec 4 pierres de taille.

- Location d'un logement communal à une famille réfugiée d'Ukraine : la locataire souhaite verser une participation de 50 € mensuels aux charges locatives.

La commune prendra en charge le surplus éventuel en fin d'année lors de la régularisation. Les titres de cantine seront émis par le RPI.

- arrêtés fontaine chaude : une interdiction de circulation aux plus de 3,5 tonnes sera émise avec pose de deux panneaux.
- achat de panneaux de signalisation : interdit aux véhicules trop lourds de plus de 3.5 T et panneau de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite aux Écuries et à la salle des fêtes.
- mise en place par arrêté d'une régie de paiements par carte bancaire pour des achats d'un montant maximum de 500 (cinq cents) euros. Nature des dépenses : dépenses de petit matériel, petit équipement, fournitures de fonctionnement (non comprises dans un marché public passé selon une procédure formalisée), abonnements, rémunérations de personnel payés sur une base horaire ou à la vacation, ainsi que les charges sociales y afférentes, au titre du mois au cours duquel les agents entrent au service de la collectivité ou le quittent, les rémunérations desdits agents.
- nomination par arrêté d'un régisseur pour la régie de dépenses : Monsieur Cyril Réchou
- Décision du maire : demandes de subventions pour les travaux au clocher (parties hautes) sous réserve de l'accord du conseil municipal pour le lancement des travaux :

DRAC 50 % , RÉGION 20 % , CD32 : 18 % ; DSIL ÉTAT 10 %. Demande de dérogation sur la règle d'autofinancement de 20 %.

3) Travaux restauration parties hautes du clocher

Le conseil municipal donne son accord pour le démarrage des travaux en 2023. Faire courrier à la DRAC pour permettre le dépôt de la demande d'autorisation de travaux. 3 tranches de travaux d'un montant estimé de 380 000 € HT chacune ; calendrier : démarrage des travaux en sept-oct 2023 après consultation en juin 2023 si accord de la DRAC sur les subventions. Chaque phase dure 6 à 7 mois. Une réunion est prévue en janvier 2023 avec le préfet et les autres partenaires. Un prêt devra être sollicité pour le reste à charge. Accord unanime.

4) Pré-vente parcelles Toit Familial

Puissance électrique : 6 kw à 9 kw maximum possible par logement (par lot). Le SDEG prendra en charge de nouveaux travaux de raccordements liés à une alimentation électrique insuffisante pour un montant de 18000 €. Après ce projet il ne pourra y avoir à cet endroit de nouvelles constructions car le transformateur est au maximum de sa puissance.

PARCELLE AE 232:

Accord unanime du conseil municipal sur la vente des lots au Toit Familial :

Lots 2: 396 m²; lot 3: 360 m²; lot 4: 412 m²:

prix de vente : à partir de 42 000 € TTC.

Lot 5: macro-lot: 1 397 m²; prix: 60 000 € TTC minimum voire plus si possible.

Lot 6 : vente à Mme Schneider-Nocera : surface : 948 m² ; 38 000 € TTC.

Pour les autres lots : prix au lot et non au mètre carré :

lots 7 : 692 m^2 - 28 000 € TTC Lot 8 : 615 m^2 - 25 000 € TTC Lot 9 : 545 m^2 - 22 000 € TTC

Lot 1: 701 m²; sera plus cher; reste à définir.

Un nouveau bornage est nécessaire. Demander une pré-étude par le bureau d'étude, coût environ 1 000 €.

Compter 6 mois à 1 an de travaux.

5) Vente parcelle au lotissement

Lot 6 : vente à Mme Schneider-Nocera : surface : 948 m² ; 38 000 € TTC. Accord unanime du conseil municipal.

6) Éclairage public coupures de nuit

Coupures de nuit pour économies d'énergies en lien avec la hausse du coût de l'énergie.

Il est déconseillé d'éteindre les LED car risque de dysfonctionnement du programmateur. On peut couper à tout moment pour n'importe quelle durée les lampes à sodium. Informer dans le bulletin municipal et par mails de ces coupures les habitants et prévenir la gendarmerie, les pompiers.

DCM de principe : accord unanime du conseil municipal : enlèvement par le SDEG de tout ce qui est éclairage esthétique et superflu, toute l'année ; arrêt à 23h hors période de fête.

Accord unanime du conseil municipal.

7) SDEG approbation statuts

les nouveaux statuts sont adoptés.

Changement d'appellation du SDEG : TEG : Territoire d'Énergie du Gers. Vont créer une SEM (société d'économie mixte) pour porter des projet de photovoltaïque. 3 parties prenantes : 1 privé et 2 publics : le CD32, le TEG et une troisième entité.

Accord unanime du conseil municipal.

8) Bail commercial Malthus

Réception d'un devis pour le diagnostic mais le projet est arrêté pour le moment.

9) Conventionnement CDG/MNT complémentaire santé

Lettre d'intention pour acceptation du conventionnement. Le CT (comité technique) sera saisi sur un montant unitaire avec modulations selon la constellation familiale. Le conseil municipal délibérera ultérieurement sur les montants.

10) Désaffectation et déclassement de deux logements

L'Académie et la Préfecture ont donné leur accord pour la désaffectation des deux logements à l'école qui étaient affectés au logement du personnel enseignant mais non sollicités depuis des dizaines d'années. Des aides pourront ainsi être demandées pour des travaux de restauration. Les logements peuvent ainsi passer du domaine public au domaine privé de la commune. Accord unanime du conseil municipal pour le déclassement et la désaffectation des deux logements.

11) Convention PALULOS logement Malthus

Dénonciation de la convention PALULOS liée au logement du Malthus qui expire le 30 juin 2023. La demande sera envoyée à la Direction Départementale des Territoires. Accord unanime du conseil municipal.

Les conventions pour les 2 autres logements au-dessus de la mairie arriveront à terme le 30 juin 2024.

12) Non-valeurs (affectation des provisions)

Compte prévisionnel 681 : 3 540 €. Passer les provisions en créances irrécouvrables : accord unanime du conseil municipal. Compte prévisionnel 6541 : 3 540 € et 25,77 €, soit 3 565,77 € . Admission en non-valeurs : accord unanime du conseil municipal.

13) Subvention aux associations : école

Versement d'une subvention supplémentaire de 500 € à l'école pour la coopérative scolaire. Sont au budget prévisionnel. Étaient prévus pour Rétromotion. Basculer sur l'école. 500 € avaient été versés pour le voyage scolaire. Demander à Roquefort de partager éventuellement la dépense. Accord unanime du conseil municipal pour le versement de la subvention supplémentaire à l'école. Si Roquefort refuse, la subvention de 500 € sera versée par Lavardens.

14) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023

L'inventaire a été révisé et mis à jour. Le conseiller aux collectivités, M. Jouglar, sera présent au prochain conseil pour présenter la M57 et ses implications. La nomenclature est adoptée à compter du 01/01/2023.

15) Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

L'assemblée autorise l'exécutif, à compter de l'adoption de la M57 au

01/01/2023, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

- PAGE 4

PV CM séance du mardi18 octobre 2022

16) Choix de régime de provisions pour risques et charges

Ce régime pourrait être envisagé sur le budget annexe du lotissement. Décision reportée à la venue du conseiller aux collectivités.

17) Règlement budgétaire et financier de la commune

Décision reportée à la venue du conseiller aux collectivités.

18) Opérations entre budget principal et budgets annexe du Lotissement en vue du passage à la M57

Décision reportée à la venue du conseiller aux collectivités.

19) Reversement TA partage avec l'agglomération

Les délibérations doivent être concordantes avec celle prise par la communauté d'agglomération. En l'absence de cette délibération, le conseil reporte sa décision.

20) Questions diverses et Informations générales

Le fournisseur de pain ne verse plus de loyer depuis août 2022 en concertation avec les élus. Il ne souhaitait plus assurer le service qui n'est pas rentable pour lui. Il continue cependant d'alimenter la machine.

Réinstaurer un droit de préemption par la commune sur les bâtiments et baux commerciaux. Travailler sur cette question pour une meilleure maîtrise communale des travaux et projets : granges château mais aussi village. Respect de la réglementation architecturale, des labels touristiques, des services à la population.

Travail sur l'adressage avant la fin de l'année.

Suite à la demande des agents de revalorisation des montants du Rifseep, le transfert primes-points sera étudié.

Végétalisation du monument aux morts. Corvée de nettoyage, taille et balayage du village.

Prochain conseil municipal d'ici 15 jours à 3 semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

PV CM séance du mardi18 octobre 2022

Membres présents: 8; Procurations: 0; Membres votants: 8

Numéros d'ordre des délibérations prises :

2022_10_01 Travaux restauration parties hautes du clocher

2022_10_02 Pré-vente parcelles Toit Familial

2022 10 03 Vente parcelle au lotissement

2022_10_04 SDEG approbation statuts

2022_10_05 Éclairage public coupures de nuit

2022 10 06 Désaffectation et déclassement de deux logements

2022_10_07 Convention PALULOS logement Malthus

2022_10_08 Non-valeurs

2022_10_09 Subvention à l'école

2022_10_10 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au

01/01/2023

2022_10_11 Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Signature du maire Claude MACARY

Signature du secrétaire de séance Joëlle SAINT-PÉ

Procès-verbal arrêté le : 15/11/2023

Mis à disposition du public le : 16/11/2023